

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

#### Arrêté du 13 mars 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture et fixant la date de concours pour l'accès au corps des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes (femmes et hommes)

NOR : EQUIP0600633A

Par arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 13 mars 2006, est autorisée au titre de l'année 2006 l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps des officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes (femmes et hommes) :

- un concours est ouvert aux aspirants et officiers de réserve en situation d'activité, aux officiers marinières et aux fonctionnaires de catégorie B et agents recrutés sur contrat relevant du ministre chargé de la marine marchande ;
- un concours est ouvert aux capitaines de 1<sup>re</sup> classe de la navigation maritime, aux titulaires du diplôme d'études supérieures de la marine marchande, aux capitaines de 2<sup>e</sup> classe de la navigation maritime et aux officiers radioélectroniciens de 1<sup>re</sup> classe.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au mardi 18 avril 2006.

Les épreuves écrites se dérouleront à partir du 10 mai 2006.

Le nombre de postes offerts à chacun des deux concours fera l'objet d'un arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

*Nota.* – Retrait des dossiers :

Par téléchargement :

- sur intranet, pour les agents du ministère, à l'adresse : <http://intra.dpsm.i2/dossierconcours> ;
- sur internet, à l'adresse : [www.equipement.gouv.fr/recrutement](http://www.equipement.gouv.fr/recrutement).

Aucun dossier n'est adressé sur demande par messagerie électronique.

Par lettre ou visite :

1. Si vous ne résidez pas à Paris (75), à la DDE de votre département de résidence ;
2. Si vous résidez à Paris (75), à la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF) (bureau de la formation et des concours), 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15.

Pour recevoir un dossier par courrier, joignez impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée à vos nom et adresse et affranchie pour un poids de 200 grammes en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire.

A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur le formulaire spécifiquement établi pour chacun des concours.

Le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives éventuelles et de trois enveloppes timbrées, devra être exclusivement confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition, affranchie au tarif en vigueur et adressée exclusivement au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, direction générale du personnel et de l'administration (sous-direction du recrutement, des concours et de la formation, bureau RCF 2, concours « officier du corps technique et administratif des affaires maritimes »), tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex, puisse être oblitérée à la date du mardi 18 avril 2006 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau RCF 2 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieure au mardi 18 avril 2006 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.